

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



18106383

de

29 JUIN 2018

au greffe du tribunal de commerce
francophone de Bruxelles
Greffe

N° d'entreprise : **0418 849 364**

Dénomination

(en entier) : **CHIMAY MALGRE TOUT**

(en abrégé) :

Forme juridique : **SOCIETE ANONYME**

Adresse complète du siège : **CHAUSSEE DE WATERLOO 1151 - 1180 BRUXELLES**

**Objet de l'acte : RENOUELEMENT MANDATS ADMINISTRATEURS - NOMINATIONS -
NOMINATION D'UN FONDE DE POUVOIRS - PROCURATION**

Extrait des procès-verbaux du conseil d'administration et de l'assemblée générale du 13 mars 2018

Après délibération, le conseil décide unanimement de nommer :

- Monsieur Pascal Minne à la fonction de président du conseil d'administration et ce, à titre gratuit ;
- Madame Françoise Peter, Princesse de Chimay, comme déléguée à la gestion journalière et ce, à titre gratuit.

L'Assemblée décide de renouveler pour une période de 6 ans les mandats d'administrateurs des personnes énumérées ci-dessous :

- Madame Françoise Peter, Princesse de Chimay, domiciliée à 6460 Chimay, Rue du Château 18, dont le numéro de registre national est le 55.04.06-150.77.
- Monsieur Philippe de Riquet, Prince de Chimay, domicilié à 6460 Chimay, Rue du Château 18, dont le numéro de registre national est le 48.10.12-309.21.
- Monsieur Pascal Minne, domicilié Clos du Bocage 8, 1332 Genval, dont le numéro de registre national est le 50.11.08-091.20.

Les mandats d'administrateurs seront exercés à titre gratuit et prendront fin lors de l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2023.

Madame Anne Deroover (nn : 69.04.06.-002-34) domiciliée chemin des Deux Maisons, 81 boîte 7 à 1200 Woluwé-Saint-Lambert est nommée à dater de ce jour en qualité de fondé de pouvoirs agissant à titre gratuit pour une durée indéterminée.

En sa qualité de fondé de pouvoirs, Madame Anne Deroover disposera des pouvoirs suivants :

1.Elle pourra prendre possession de tout courrier recommandé ou de tout coli délivré par les services postaux compétents ;

2.Elle pourra négocier, conclure et signer seule tout contrat de bail au nom et pour compte de la société, que ce soit en qualité de bailleur ou de preneur. Elle pourra également adresser et signer seule pour compte de la société tout courrier entrant dans le cadre de la gestion normale du patrimoine immobilier de la société tant vis-à-vis des administrations que vis-à-vis des locataires (indexation, décompte de charges, mise en demeure, organisation des visites) ;

3.Elle pourra contracter auprès de tout tiers relativement à l'exécution de travaux à effectuer dans le cadre de l'entretien du patrimoine immobilier de la société ou de prestations de services liées à la réalisation de l'objet social de celle-ci et ce pour un montant maximum de 25.000,00 € par opération ;

4.Elle pourra agir en tant que représentante de la société dans le cadre des réunions des Comités de Patrimoine de la Région Wallonne ;

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réserve
au
Moniteur
belge



5.Elle pourra également représenter la société dans toutes procédures judiciaires ou arbitrales, tant en qualité de demandeur qu'en qualité de défendeur, négocier tous compromis, prendre tous les mesures nécessaires pour les procédures, obtenir tous jugements et les faire exécuter.

Le conseil et l'assemblée déclarent en outre constituer pour mandataire spécial de la société, la société RSM InterFiduciaire SC SCRL, chaussée de Waterloo 1151 à 1180 Uccle (BE 0442.616.443) représentée par Jacques Drèze, ou un de ses administrateurs, à l'effet d'effectuer toutes démarches et formalités qui s'avèreraient nécessaires du chef des résolutions prises, auprès de toutes administrations privées ou publiques et notamment auprès de la banque carrefour des entreprises. Le mandataire désigné pourra, au nom de la société, faire toutes les démarches et signer toutes les formalités en vue de la publication au Moniteur belge.

Extrait certifié conforme,

RSM InterFiduciaire SC SCRL
représentée par
Jacques Drèze